

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 février 2023****Délibération n° 2023-09**

L'an deux mille vingt-trois le trois février à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2023.

Objet : **Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Cœurs en chœur 21**

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL,

Etait excusé ou absent : 6

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),

Formant la majorité des membres en exercice.

Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.

Monsieur Adrien HUGUET expose le rapport suivant :

VU :

Le Code général des collectivités territoriales;

Considérant l'objet de l'association Cœurs en chœur 21, qui est une chorale inclusive, réunissant des choristes valides et d'autres en situation de handicap.

Il est proposé de lui mettre gratuitement à disposition l'espace culturel Tabourot des Accords le 31 mai 2023, pour la représentation d'un concert et de facturer uniquement la prestation ménage de la salle Louis Berthou.

L'association s'engage à attribuer 15 billets d'entrée à destination d'usagers des services d'aide sociale de la commune et à assurer une animation auprès du public épéumien au cours de l'année 2023.

Délibération n° 2023-09 (suite)

Le conseil municipal MANDATE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention avec l'association Cœurs en chœur 21, pour la mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords le 31 mai 2023, sauf la prestation ménage de la salle Louis Berthou, comme énoncé ci-dessus.

La convention est annexée à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **17 FEV. 2023**

Le Maire,



Jean-François DOUET

Les secrétaires,



Adrien HUGUET



Aubin AMARDEIL

Date de publication : 25/02/2023